



Projet de stockage de gaz naturel liquéfié
et de regazéification à Bécancour

6211-19-025

Montréal, le 15 juillet 2016

Madame Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau des audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponse à la question posée lors de la séance spéciale du 12 juillet 2016

Madame,

Suite à la question de la Commission au sujet de l'autorisation selon la Loi sur les contrats des organismes publics, Gaz Métro Solutions Énergie (GMSE) confirme qu'elle n'est pas inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec puisque cette autorisation n'était pas requise dans ce cas-ci. Les contrats signés entre les entités du groupe Gaz Métro et Hydro-Québec ne sont pas assujettis à l'exigence d'une telle autorisation.

En effet, l'objectif commun des parties et la nature de cet ensemble de contrats est l'achat de gaz naturel à l'état gazeux au point de livraison situé à la jonction de la centrale de TransCanada Énergie et du réseau de Gaz Métro. Un tel contrat d'approvisionnement en gaz naturel ne requiert pas une autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

GMSE réitère en outre que le contrat n'a pas été résilié et qu'il est toujours en vigueur entre les parties. Hydro-Québec et GMSE ont encore la volonté que ce projet se réalise et Hydro-Québec est à analyser les différentes alternatives s'offrant à elle suite à la décision rendue par la Régie de l'énergie.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. St-Pierre', written in a cursive style.

David St-Pierre
Directeur, Projets majeurs GNL
Gaz Métro Solutions Énergie